



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/2
5 juillet 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conférence générale

Neuvième session
Vienne, 3-7 décembre 2001
Point 11 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-DEUXIÈME SESSION

(30 et 31 mai 2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	2-15	2
II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 1999	16	4
III. FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT; EXÉCUTION DES PROGRAMMES INTÉGRÉS	17-19	4
IV. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	20	4
V. APPLICATION DE LA RÉOLUTION GC.8/RES.3 SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE	21	5
VI. CRÉATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE	22	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré en un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Chapitre	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES	23	5
VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION	24	5
IX. ADOPTION DU RAPPORT	25	5
X. CLÔTURE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION	26	5
Annexes		
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-DEUXIÈME SESSION		6
II. DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-DEUXIÈME SESSION		12

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt-deuxième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.22/SR.1 à 4), où sont reflétées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2. La vingt-deuxième session du Conseil du développement industriel s'est tenue au Siège de l'ONUDI au Centre international de Vienne, les 30 et 31 mai 2000 (4 séances plénières – voir IDB.22/SR.1 à 4).

Participation

3. Sur les 53 membres du Conseil, les 51 membres ci-après étaient représentés à la session:

Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Uruguay.

4. Les 37 États Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session:

Angola, Azerbaïdjan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap-Vert, Costa Rica, Danemark, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iraq, Israël, Kenya, Liban, Malaisie,

Malte, Namibie, Nicaragua, Oman, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

5. L'Afrique du Sud et le Saint-Siège ont participé en qualité d'observateurs.
6. L'observateur permanent de la Palestine a également pris part à la session.
7. Les organismes ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés: Corps commun d'inspection, Office des Nations Unies à Vienne et Programme des Nations Unies pour le développement.
8. Les institutions spécialisées des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
9. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Commission européenne, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives et Secrétariat du Commonwealth.
10. Étaient représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Chambre de commerce austro-égyptienne, Confédération internationale des syndicats libres, Congrès international des industriels et des entrepreneurs, Institut supérieur de gestion, Organisation des capitales et villes islamiques et Organisation internationale de normalisation.

Ouverture de la session

11. La vingt-deuxième session du Conseil du développement industriel a été déclarée ouverte par le Président de la vingt et unième session, M. M. Reguieg (Algérie).

Bureau de la session

12. Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation le Bureau constitué comme suit: M. A. Ortiz (Espagne), Président; M. M. M. Nobile (Croatie), M. F. A. Urruela Prado (Guatemala) et M. M. A. Kermashah (République islamique d'Iran), Vice-Présidents; et M. A. Laassel (Maroc), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Après des modifications (voir compte rendu analytique IDB.22/SR.1, par. 9 à 12), le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1999.
 4. Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement.
 5. Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions.
 6. Exécution des programmes intégrés.
 7. Application de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable.
 8. Création d'un centre international pour le développement industriel durable.
 9. Questions administratives.
 10. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-troisième session.
 11. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer une utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.22/Dec.1; IDB.22/SR.1, par. 32 et 33).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations officieuses pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. Urruela Prado (Guatemala), Vice-Président, de les présider (voir IDB.22/SR.2, par. 1 à 3).

II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 1999

16. Le Conseil était saisi du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999, y compris le rapport sur l'exécution du programme (IDB.22/2 et Corr.1 et IDB.22/2/Add.1). Le débat sur le point 3 de l'ordre du jour est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.1, paragraphes 40, 46, 47, 49, 56, 57, 63, 67 et 80 et IDB.22/SR.2, paragraphes 6, 7, 8, 16, 29, 35, 46, 51, 56, 59, 60, 67, 70, 73 et 83. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.22/SR.4, par. 4 et 5).

III. FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT; EXÉCUTION DES PROGRAMMES INTÉGRÉS

17. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 4 (Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement) et le point 6 (Exécution des programmes intégrés). Le débat sur ces deux points de l'ordre du jour est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.1, paragraphes 41, 43, 50 à 53, 59, 60, 62, 64, 70, 72, 77, 78, 82, 84 et 85, IDB.22/SR.2, paragraphes 5, 10 à 15, 18 à 20, 29, 32, 34, 36 à 38, 40, 41, 43 à 45, 48, 49, 52, 53, 57, 58, 61, 63, 64, 66, 75 à 77, 79 à 82 et 84 et IDB.22/SR.3, paragraphes 4 à 7, 9 à 12, 15 et 17 à 25.

A. Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement

18. Le Conseil était saisi des rapports du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières pour les programmes de IONUDI (IDB.22/3) et sur le Fonds pour l'environnement mondial et les activités de coopération technique (IDB.22/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.22/L.6) et a adopté la décision IDB.22/Dec.2 (voir annexe I).

B. Exécution des programmes intégrés

19. Le Conseil était saisi du rapport du Directeur général sur l'exécution des programmes intégrés (IDB.22/2, chap. I.A et chap. III.A; IDB.22/7 et Corr.1 et 2) et d'un document de séance contenant une note du Secrétariat sur les indicateurs et l'impact en matière de programmes intégrés (IDB.22/CRP.3). Sur proposition du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.22/SR.4, par. 11 et 12).

IV. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

20. Le Conseil était saisi du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.22/2, chap. III.E; IDB.22/8) et d'un document de séance sur la question (IDB.22/CRP.4). Le débat sur le point 5 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.1, paragraphes 42, 48, 54, 58, 65, 68, 71, 73, 74, 75, 81 et 83, IDB.22/SR.2, paragraphes 4, 9, 17, 22, 23, 24, 33, 42, 47, 50, 56, 62, 65, 71, 74 et 78 et IDB.22/SR.3, paragraphes 3, 8, 13, 14, 16 et 19. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.22/L.2) et a adopté la décision IDB.22/Dec.3 (voir annexe I).

V. APPLICATION DE LA RÉSOLUTION GC.8/RES.3 SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

21. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'application de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable (IDB.22/9). Le débat sur le point 7 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.1, paragraphes 44, 61, 69, 76 et 79, IDB.22/SR.2, paragraphes 18, 21, 25, 26, 27, 30, 31, 68 et 69 et IDB.22/SR.3, paragraphes 2, 5, 26, 27 et 28. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.22/L.8) et a adopté la décision IDB.22/Dec.4 (voir annexe I).

VI. CRÉATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

22. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la création d'un centre international pour le développement industriel durable (IDB.22/10 et Add.1). Le débat sur le point 8 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.2, paragraphe 8 et IDB.22/SR.3, paragraphes 27 et 28. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.22/L.7) et a adopté avec une modification la décision IDB.22/Dec.5 (voir annexe I).

VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

23. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.22/5) et d'une note du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.22/6 et Add.1). Le débat sur le point 9 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.22/SR.1, paragraphes 45 et 66, IDB.22/SR.2, paragraphes 54 et 55 et IDB.22/SR.3, paragraphes 29, 30, 31, 32, 33 et 34. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.22/L.3 et IDB.22/L.9) et a adopté les décisions IDB.22/Dec.6 et IDB.22/Dec.7 (voir annexe I).

VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION

24. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Directeur général relative à l'ordre du jour provisoire et à la date de la vingt-troisième session (IDB.22/CRP.2). Il a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.22/L.4 et IDB.22/L.5) et a adopté les décisions IDB.22/Dec.8 et IDB.22/Dec.9 (voir annexe I).

IX. ADOPTION DU RAPPORT

25. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.22/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de la mise au point finale (voir compte rendu analytique IDB.22/SR.4, par. 37 à 39).

X. CLÔTURE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION

26. Le 31 mai 2000, à 16 h 10, le Conseil a clos sa vingt-deuxième session.

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-DEUXIÈME SESSION

<i>Décision nE</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.22/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.22/SR.1, par. 32 et 33)	7
IDB.22/Dec.2	Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement (IDB.22/SR.4, par. 6 et 7)	7
IDB.22/Dec.3	Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions (IDB.22/SR.4, par. 8 et 9)	8
IDB.22/Dec.4	Application de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable (IDB.22/SR.4, par. 13 et 14)	8
IDB.22/Dec.5	Création d'un centre international pour le développement industriel durable (IDB.22/SR.4, par. 15 à 22)	9
IDB.22/Dec.6	Questions administratives: questions relatives au personnel (IDB.22/SR.4, par. 23 à 26)	9
IDB.22/Dec.7	Activités du Corps commun d'inspection (IDB.22/SR.4, par. 27 et 28)	9
IDB.22/Dec.8	Date de la seizième session du Comité des programmes et des budgets (IDB.22/SR.4, par. 29 et 30)	10
IDB.22/Dec.9	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-troisième session (IDB.22/SR.4, par. 31 à 36)	10

IDB.22/Dec.1 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONFÉRENCE

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-deuxième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
30 mai 2000*

IDB.22/Dec.2 FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations fournies par le Directeur général sur la mobilisation de ressources financières dans le document IDB.22/3 et dans le *Rapport annuel pour 1999* (IDB.22/2);
- b) A considéré qu'un financement adéquat des programmes intégrés élaborés par IONUDI est nécessaire, et se félicite des mesures novatrices décrites par le Directeur général;
- c) A pris note avec préoccupation de l'insuffisance des ressources provenant des contributions volontaires versées au Fonds de développement industriel et aux fins des activités de coopération technique;
- d) A prié tous les États Membres de verser des fonds à l'ONUDI ou d'accroître leurs contributions volontaires à l'Organisation, y compris les contributions programmables versées au Fonds de développement industriel;
- e) A prié tous les États Membres de coopérer plus étroitement avec IONUDI à la mobilisation de fonds et au financement des programmes grâce à des fonds bilatéraux et multilatéraux provenant notamment d'institutions de financement du développement, et dans le cadre de mécanismes de partage des coûts;
- f) A prié le Directeur général de poursuivre et d'intensifier ses efforts afin de mobiliser des ressources pour l'exécution des programmes intégrés, en gardant à l'esprit la nécessité de mener rapidement à bien un certain nombre de programmes intégrés, en veillant à ce qu'ils aient un réel impact;
- g) A prié les États Membres d'envisager d'accroître leurs contributions au Fonds de développement industriel, de façon à ce que ses ressources soient suffisantes et plus prévisibles;
- h) A prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa vingt-quatrième session, sur le niveau du Fonds de développement industriel et sur les contributions individuelles versées aux fins des activités de coopération technique.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.3 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.22/8;
- b) A pris note également des informations figurant au paragraphe 16 du document IDB.22/8 concernant les intérêts créditeurs pouvant être distribués;
- c) A pris acte en outre du montant total (4 405 323 dollars des États-Unis) devenu disponible pour le financement de l'exécution des programmes intégrés, et note qu'il devra rendre compte de l'utilisation de ce montant à la vingt-troisième session du Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets (IDB.22/8, chap. VI);
- d) A prié instamment les États Membres ainsi que les anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions de l'exercice en cours, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans retard.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.4 APPLICATION DE LA RÉOLUTION GC.8/RES.3 SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

Le Conseil du développement industriel:

- a) A rappelé la résolution GC.8/Res.3 de la Conférence générale;
- b) A pris note des informations fournies par le Directeur général dans le document IDB.22/9 au sujet de l'application de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable;
- c) A prié le Directeur général d'examiner plus avant les moyens de donner effet à la résolution GC.8/Res.3 afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à atteindre un degré supérieur de développement industriel durable en adaptant leur production industrielle aux normes et standards internationaux;
- d) A prié en outre le Directeur général de resserrer les liens de la coopération entre l'ONUDI et les institutions financières multilatérales, notamment le Protocole de Montréal, le Protocole de Kyoto et le Fonds pour l'environnement mondial, afin d'assurer les ressources financières nécessaires à l'application de la résolution;
- e) A prié le Directeur général de faire rapport au Conseil, à sa vingt-quatrième session, sur la suite donnée à la résolution GC.8/Res.3.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.5 CRÉATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

Le Conseil du développement industriel:

- a) A rappelé que l'Article premier de l'Acte constitutif de l'ONUDI dispose, entre autres, que l'Organisation promeut aussi le développement et la coopération industriels au niveau régional;
- b) A pris note avec satisfaction de la proposition de la Slovénie d'accueillir un centre international pour le développement industriel durable ainsi que des rapports du Directeur général sur la question (IDB.22/10 et Add.1);
- c) A prié le Directeur général de mener des consultations avec les parties intéressées sur l'éventuelle coopération future entre l'ONUDI et le centre international pour le développement industriel durable proposé par le Gouvernement slovène et de lui faire rapport sur ce point à sa vingt-troisième session.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.6 QUESTIONS ADMINISTRATIVES: QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.22/5 et des faits nouveaux concernant la composition du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI;
- b) A noté les modifications qui, conformément à l'article 13.3 du Statut du personnel, ont été apportées aux tableaux I et III du Statut afin de les rendre conformes aux décisions de l'Assemblée générale énoncées dans la résolution 54/238;
- c) A noté également les modifications apportées aux dispositions et aux appendices du Règlement du personnel, telles qu'elles sont énoncées au chapitre II du document IDB.22/5;
- d) Agissant conformément au paragraphe b) de la décision GC.8/Dec.19 de la Conférence générale, a décidé d'élire pour le reste de la période biennale 2000-2001 M. Y. Amamiya (Japon) au poste de membre du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI, qui remplacera M. Drogenik à compter du 1^{er} août 2000, et M. Lazare Gansonré (Burkina Faso) au poste de membre suppléant du Comité, qui remplacera M. Almeida à compter du 1^{er} juin 2000.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.7 ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Le Conseil du développement industriel:

- a) Avait à l'esprit les dispositions du Statut du Corps commun d'inspection ainsi que la résolution 48/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) A pris note des commentaires formulés par le Directeur général sur la note concernant le traitement que l'ONUDI accorde aux rapports du Corps commun d'inspection (IDB.22/6, par. 13 à 15);
- c) A encouragé le Secrétariat de l'ONUDI à poursuivre, en pleine et entière consultation avec tous les États Membres et en temps opportun, ses échanges avec le Corps commun d'inspection, afin de mettre au point un mécanisme permettant de donner suite aux recommandations de ce dernier et à faire rapport sur ce point au Conseil à sa vingt-troisième session.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.8 DATE DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note de la conclusion 99/9 du Comité des programmes et des budgets;
- b) A pris en considération les résolutions 53/202, 53/239 et 54/254 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a décidé de convoquer, du 6 au 8 septembre 2000, un Sommet du millénaire;
- c) A décidé que la seizième session du Comité des programmes et des budgets se tiendra les 4 et 5 septembre 2000.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

IDB.22/Dec.9 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.22/CRP.2;
- b) A décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-troisième session:
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour.
 - 3. Rapport du Comité des programmes et des budgets:

- a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999;
 - b) Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions;
 - c) Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997;
 - d) Règlement financier;
 - e) Passage à un système fondé sur une monnaie unique;
 - f) Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005;
 - g) Mobilisation de ressources financières.
- 4. Programmes intégrés.
 - 5. Représentation hors Siège.
 - 6. Activités à titre de forum mondial.
 - 7. Activités opérationnelles de développement.
 - 8. Futur centre international pour le développement industriel durable.
 - 9. Activités du Corps commun d'inspection.
 - 10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 - 11. Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale.
 - 12. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-quatrième session.
 - 13. Adoption du rapport.
 - 14. Clôture de la session.
- c) A décidé de tenir sa vingt-troisième session du 14 au 16 novembre 2000.

*4^e séance plénière
31 mai 2000*

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-DEUXIÈME SESSION

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.22/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.22/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.22/2- PBC.16/2 et Corr.1	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999
IDB.22/2/Add.1- PBC.16/2/Add.1	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999 Rapport sur l'exécution du programme. Liste des projets de coopération technique
IDB.22/3	4	Mobilisation de ressources financières pour les programmes de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.22/4	4	Fonds pour l'environnement mondial et activités de coopération technique. Rapport du Directeur général
IDB.22/5	9	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.22/6 et Add.1	9	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.22/7 et Corr.1 et Corr.2	6	Exécution des programmes intégrés. Rapport du Directeur général
IDB.22/8	5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.22/9	7	Application de la résolution GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable. Rapport du Directeur général
IDB.22/10 et Add.1	8	Création d'un centre international pour le développement durable. Rapport du Directeur général

* * * * *

IDB.22/CRP.1	2	List of documents
IDB.22/CRP.2	10	Provisional agenda and date of the twenty-third session. Note by the Director-General
IDB.22/CRP.3	6	Indicators and impact in the integrated programmes. Note by the Secretariat
IDB.22/CRP.4	5	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.22/CRP.5		Liste des participants
